

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, M. JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. TELLIER Adrien, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, Mme ADET Florence

Absent : M. LÉVEILLÉ David

M. JOSSET Antoine a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/30 :

TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS : Demande d'attribution d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons -

Mr le Maire présente le projet de financement des travaux de restauration des bâtiments et espaces publics : création d'un espace cinéraire, réfection du clocher, amélioration du réseau d'eaux pluviales et implantation de panneaux de lieu-dits et numéros de maison en campagne.

DÉPENSES	HT
Travaux cimetière - Colombarium...	11 264,91 € HT
Travaux - Consolidation maçonnerie clocher	2 877,61 € HT
Travaux salles communales - Piège à eau	1 728,12 € HT
Travaux signalétique - Plaques et numéros	2 035 € HT
TOTAL	17 905,64 € HT

FINANCEMENT	HT
Commune	9 756,97 € HT
Fonds de soutien à l'investissement CCC (programme 2020-2025)	8 148,67 € HT
TOTAL	17 905,64 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ APPROUVE l'opération de travaux sur les bâtiments et espaces publics et son financement ;
- ⇒ DECIDE de demander l'attribution d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons afin d'aider le financement de cette opération ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à élaborer le dossier correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2025/31 :

INTERCOMMUNALITÉ - Balayage mécanique de la voirie - adhésion au groupement de commandes -

VU l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

VU l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer une consultation pour la réalisation du balayage mécanique des voiries,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de communes des Coëvrons de créer un groupement de commandes pour la réalisation du balayage mécanique des voiries,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ⇒ DECIDE DE NE PAS INTÉGRER le groupement de commandes entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes membres pour la réalisation du balayage mécanique de la voirie ;
- ⇒ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles se rapportant au dossier.

INTERCOMMUNALITÉ - Publication marché études plan paysage - 2025 - 2027 -

M. le Maire fait part aux conseillers de la publication du marché pour la réalisation de l'étude du plan paysage 2025-2027, lequel traite des sujets du paysage, du bâti, de la renaturation des cimetières et du plan église.

DELIBERATION N° 2025/32 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Réfection de la couverture de la mairie

M. le Maire fait part aux conseillers de l'état de vétusté de la couverture de la mairie sur le côté cour, et de la nécessité de la rénover.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ⇒ ACCEPTE le devis de l'entreprise GREARD de Saint-Pierre-sur-Erve d'un montant de 5 343,63 € HT,
- ⇒ DECIDE D'IMPUTER la dépense à l'article 2131 en section d'investissement,
- ⇒ AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2025/33 :

SECRETARIAT : Reliure des registres d'état civil -

M. le Maire fait part aux conseillers de la nécessité d'effectuer les reliures de trois décennies de registres d'état civil. Il présente le devis sollicité auprès de l'Atelier Quillet dans le cadre du marché groupé passé avec le Centre de Gestion de la Mayenne.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ⇒ ACCEPTE le devis de l'Atelier Quillet de Loix d'un montant de 297,00 € HT,
- ⇒ DECIDE D'IMPUTER la dépense à l'article 2188 en section d'investissement,
- ⇒ AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Point sur les travaux en cours (retrofit, place de l'église, toiture de l'église...)

M. le Maire revient auprès du Conseil Municipal sur les travaux réalisés et en cours :

- Le retrofit des éclairages publics - à savoir le remplacement de l'ensemble des sources lumineuses par un éclairage à LED - tient sa promesse d'être moins énergivore et, ce faisant, de permettre de réaliser des économies financières.
- La réfection de la toiture de l'église qui a débuté fin novembre et dans l'achèvement est prévu d'ici la fin d'année.

SCOLARITÉ HORS RPI - Versement part communale -

M. le Maire revient auprès du Conseil Municipal sur la demande de l'école privée Saint-Joseph de Vaiges de versement du forfait communal pour trois élèves scolarisés - l'un en maternelle et deux en élémentaire (CM1 et CM2) -, au sein de leur établissement.

Ces élèves scolarisés sont éligibles à des cas dérogatoires (scolarisation d'un frère ou d'une sœur dans la même commune...). Le coût moyen par élève s'élève à 2 358,20 € en maternelle et 406,80 € en élémentaire, soit une participation totale de 3 171,80 €.

Le bien-fondé de cette demande étant établi, il va être procédé au versement de la participation demandée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Projet innovant du plan cavalier -

M. le Maire fait part aux conseillers d'un échange avec la société STDI Créative au sujet d'un projet innovant sur lequel ils travaillent avec la mairie de Lassay-les-Châteaux. Ce projet est une version interactive du plan cavalier de Damien Cabiron, qui pourrait enrichir l'expérience touristique au sein de la commune en permettant aux touristes de « naviguer » sur une carte interactive en parcourant les différents points d'intérêts de la commune. Ce plan qui est manipulable par smartphone, ordinateur et tablette permet aux utilisateurs de repérer des points d'intérêts sur la carte, de les catégoriser, de les associer à des images, des sons ou des vidéos.

Suite à cette présentation, le conseil municipal décide de poursuivre la réflexion.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Travaux à prévoir -

Il sera demandé au service technique de :

- Remplacer le désherbage thermique par du désherbage manuel ;
- Tailler les haies du cimetière, du gîte et du T4 (rue Saint-Sylvain) ainsi que les haies de sapins derrière les poubelles.

QUESTIONS DIVERSES :

Commande de sapins

La commune va effectuer sa commande auprès de l'association de l'APE de l'Erve à l'occasion de leur traditionnelle vente de sapins de Noël.

Remerciements chantier participatif

Le conseil municipal remercie les bénévoles qui ont participé au chantier du samedi 18 octobre pour le nettoyage du cimetière, à savoir : Florence et Eric Reumeau, Sébastien et Esteban Millet, Adrien Tellier, Roland et Stéphane Pannetier, Isabelle Mottais et Paulo Veillon.

Révisions allégées du PLUi : enquête publique

Le Président de la Communauté de Communes des Coëvrons, autorité compétente, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative aux projets de révisions allégées n°1 et n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal. Pendant la durée de l'enquête, du 13 octobre 2025 à 9h au 14 novembre à 17h00, le public peut remonter ses observations au commissaire enquêteur.

Prochaine commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales sera réunie entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025.

Communication institutionnelle en période pré-électorale et calendrier des dates-clés à retenir

M. le Maire communique aux conseillers la documentation transmise par l'AMF 53 concernant la communication institutionnelle en période pré-électorale et au calendrier des dates-clés à retenir, pour les élections municipales qui se dérouleront en Mayenne, comme partout en France, les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de la Mayenne

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits du voisinage a fait l'objet d'une actualisation en date du 3 octobre 2025.

Bulletin municipal

Une réunion de préparation sera organisée le mercredi 12/11 à 16 heures.

Maison d'assistantes maternelles

Mme Cendrine Fagnot fait le point sur l'avancement du projet en informant les conseillers d'une rencontre à venir avec les assistantes maternelles de la MAM de Blandouet-Saint-Jean, pour réfléchir à des complémentarités et partager des bonnes pratiques.

Projet de festival

Après examen de la proposition d'organisation d'un festival par l'association A Toute Berzingue, le conseil municipal décide ne pas donner suite en raison du risque de nuisances sonores.

Panneaux à installer

Il a été convenu de la date du 17 novembre à 9h30 pour procéder à l'installation des panneaux rénovés (entrée du pont piéton et entrée de village côté Saulges), au déplacement du panneau municipal dans la cour de la mairie et à la fixation du nouveau panneau d'affichage dans le cimetière.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le mardi 9 décembre à 19h00.